



COMMUNE DE  
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

## FICHE DE RESERVATION DE REPAS - FEVRIER 2019

Fiche à compléter et à retourner impérativement pour le 21 janvier 2019 en mairie  
seulement en cas de réservation mensuelle

Famille : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_  
Adresse complète \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Jours	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je													
Dates	01	04	05	07	08	25	26	28													
Prénoms des enfants																				Nombre total de jours	
<b>TOTAL REPAS</b>																					

Toute annulation ou supplément de repas doit être communiqué à la Mairie  
au plus tard avant 9 h le jour concerné,  
sur le portail parents ou par mail ([mairie@saint-christophe-du-bois.fr](mailto:mairie@saint-christophe-du-bois.fr))  
ou par téléphone 02 41 56 92 51.  
Toute absence non justifiée entraînera la facturation du repas.